

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2018

La séance est ouverte à 10 h 00 sous la présidence de Georges GERIN, Maire.

Présents : Georges GERIN ; Liliane MASNADA ; Philippe REVEL ; Jacqueline ROSSI ; Gérard CHAPOT ; Henri DUCARRE ; Florent PAILLÉ ; Maxime MALJOURNAL ; Évelyne REY ; Adeline DEBREUILLE ; Christelle DUCHATEAU.

Absentes excusées : Christine BRUYAT (procuration à Liliane MASNADA).
Isabelle KOUDOUOVOH (procuration à Henri DUCARRE).

Absent : Yves WITKOWSKI.

Adeline DEBREUILLE et Maxime MALJOURNAL ont été nommés secrétaires de séance.

En préambule, M. le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour : « **Épandage des boues en vue d'un curage d'une lagune de Virieu le Grand** ».

Accord du Conseil.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DÉCEMBRE 2017.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

2. MAÎTRISE D'OEUVRE, TRAVAUX ÉCOLE DES PELANDS.

Liliane MASNADA explique qu'aujourd'hui les textes et procédures d'appels d'offre sont de plus en plus complexes et que suite à des problèmes techniques et administratifs la première consultation a été classée sans suite. Une seconde consultation a repris sous la houlette de l'Agence Départementale d'Ingénierie (ADI) de l'Ain. Quatre consultations diagnostiques ont été lancées dont les résultats sont attendus dans la semaine du 12 au 16 février. Enfin, Liliane MASNADA conclut en annonçant que le 9 février 2018 le programme encadrant la maîtrise d'œuvre et permettant de déterminer l'enveloppe financière qui s'élève à 1 441 656,00 € TTC a été arrêté et donne lecture du tableau suivant :

Opérations	Montants € HT
Maîtrise d'œuvre bâtiment et VRD y/c OPC EXE SSI	123 000,00 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage	5 625,00 €
Diagnostics amiante et plomb	4 000,00 €
Mission de coordination sécurité et protection de la santé (SPS)	9 955,00 €
Contrôles techniques	14 000,00 €
Études topographiques	1 800,00 €
Étude géotechnique	6 000,00 €
Assurance dommage ouvrage	14 000,00 €
Montant prévisionnel des travaux bâtiments	995 000,00 €
Concessionnaires (EDF, gaz...)	7 500,00 €
Aléas, imprévus, revalorisation prix, études complémentaires	20 000,00 €
Total HT opérations toutes dépenses confondues	1 201 380,00 €
TVA 20 %	240 276,00 €
Total TTC opérations toutes dépenses confondues	1 441 656,00 €

Gérard CHAPOT précise que certains points de ce programme ont déjà été réalisés dont par exemple le changement de puissance du compteur électrique de l'école des Pelands. M. le Maire répond qu'il s'agit d'un budget prévisionnel et il ajoute que les délais prévus ne seront pas tenus. Enfin, il demande au Conseil Municipal de valider le programme de l'opération et d'arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle, afin de l'autoriser à lancer la procédure de marché de maîtrise d'œuvre, de signer tous les documents nécessaires et de faire inscrire les crédits au budget pour la durée du marché.

Vote : pour à l'unanimité.

3. TRAVAUX SUR RÉSEAU D'EAU, ROUTE D'HAUTEVILLE.

Gérard CHAPOT annonce que la deuxième tranche des travaux de voirie route d'Hauteville va être réalisée par la DDT, du n° 389 au panneau de fin d'agglomération et que le pont de la Couérie sera entièrement refait. Ces travaux débuteront le 14 mai 2018 pour une durée de quatre mois. La commune en profite pour changer toutes les vannes de sectionnement, toutes les tuyauteries en plomb et les bouches à clefs du réseau des riverains. Trois entreprises ont été contactées, Fontaine, Vincent et Sodeval. L'entreprise Sodeval, la moins disante, a été retenue pour un montant de 51 440,00 € HT. Cette entreprise connaît parfaitement le réseau d'eau communal dont elle assure la gestion et l'entretien depuis plusieurs années.

Vote : pour à l'unanimité.

4. CONVENTION D'ADHÉSION À LA PLATE-FORME DE DÉMATÉRIALISATION PROPOSÉE PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'AIN.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion de l'Ain propose un accompagnement dans la mise en œuvre du processus de dématérialisation et de télétransmission de certains documents administratifs (actes soumis au contrôle de légalité de la Préfecture et dématérialisation de la comptabilité publique). Pour cela une convention doit être signée avec le Centre de Gestion.

Vote : pour à l'unanimité.

5. CONVENTION AVEC LA PRÉFECTURE DE L'AIN POUR LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES.

M. le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention avec la Préfecture de l'Ain, pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, et permettant au Maire de signer électroniquement les actes transmis.

Vote : pour à l'unanimité.

6. CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'AIN POUR LA DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} octobre 2018, les entreprises ne pourront répondre que par voie électronique. Afin de faciliter et simplifier les démarches administratives des entreprises, le Département de l'Ain a décidé de créer une plate-forme de dématérialisation des marchés publics mise à disposition gratuitement auprès des collectivités. Pour cela, une convention doit être signée avant le 15 mars 2018 entre la Commune et le Département.

Vote : pour à l'unanimité.

7. ADMISSION EN NON-VALEUR, FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT.

M. le Maire apporte une rectification : il ne s'agit pas d'une admission en non-valeur mais d'une annulation de facture émise à tort. La taxe de raccordement au réseau d'égout d'un montant de 1 310,00 € a été facturée à la société SCIJBAT qui a rénové et transformé une grange sise rue du Cotter en un appartement alors que le raccordement existait déjà. L'annulation est demandée.

Vote : pour à l'unanimité.

8. FORÊT COMMUNALE DE VIRIEU LE GRAND : TRAVAUX SYLVICOLES PROPOSÉS PAR L'ONF 2018.

Comme tous les ans l'Office National des Forêts (ONF) propose de mener des actions d'entretien dans la forêt communale de Virieu le Grand. D'une part des travaux sylvicoles de dégagement manuel des régénérations naturelles pour un montant de 1 903,00 € HT et d'autre part des travaux de maintenance d'entretien des renvois d'eau pour la somme de 781 € HT. M. le Maire précise qu'une délibération doit être prise afin de bénéficier d'une subvention de 30 % de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Vote : pour à l'unanimité.

9. TARIF COUPES AFFOUAGÈRES.

M. le Maire demande à ce que le tarif d'une coupe affouagère passe de 10 à 12 € TTC. L'an dernier, trois coupes ont été vendues.

Vote : pour à l'unanimité.

10. MISE EN PLACE DE L'OPÉRATION « PARTICIPATION CITOYENNE ».

M. le Maire présente succinctement le dispositif de participation citoyenne strictement encadré par la gendarmerie. Il consiste à sensibiliser et à associer les habitants d'un quartier à la protection de leur environnement. Après discussion, M. le Maire propose d'organiser une réunion publique avec la gendarmerie pour la présentation et éventuellement la mise en place de cette démarche.

Vote : pour à l'unanimité.

11. BAR-RESTAURANT.

Le devenir du bar-restaurant est abordé une nouvelle fois. Eu égard aux expériences de mise en gérance, il a été décidé de mettre en vente le rez-de-chaussée du bâtiment selon deux scénarii :

— les propriétaires de l'appartement du premier étage souhaitant vendre, les deux lots sont proposés ensemble à la vente.

— le bar-restaurant, rez-de-chaussée, appartenant à la commune, est vendu seul, si possible à un restaurateur ou à un investisseur au prix de 110 000,00 €.

M. le Maire précise que cette vente a été confiée à un agent immobilier et que les personnes qui ont fait une offre de gérance recevront un courrier leur expliquant cette décision.

Vote : pour à l'unanimité.

12. ÉPANDAGE DES BOUES LAGUNE.

Gérard CHAPOT explique que le Conseil Municipal doit valider la totalité de l'opération épandage des boues en vue d'un curage d'une lagune de la station d'épuration afin de percevoir des subventions qui pourraient être octroyées par le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau. Le montant de cette opération et ses modalités financières s'élève à 3 943,50 € TTC. L'épandage des boues débutera dès la fin du mois de février.

Vote : pour à l'unanimité.

13. QUESTIONS DIVERSES.

Christelle DUCHATEAU évoque le règlement de la location de la salle des fêtes. M. le Maire répond qu'il attend et qu'il souhaite qu'un élu se porte volontaire pour gérer la location du bâtiment. Jacqueline ROSSI propose que chaque élu s'en occupe deux week-ends par an. Finalement une réunion regroupant M. le Maire, Christelle DUCHATEAU et Adeline DEBREUILLE a été fixée au samedi 24 février à 9 h 00 afin de trouver une solution pérenne.

14. INFORMATIONS DIVERSES.

1) Gérard CHAPOT annonce que pendant les travaux route d'Hauteville, la circulation automobile sera temporairement fermée. Une déviation sera mise en place par la rue du Château avec l'installation d'un alternat de feux tricolores en raison de l'étroitesse de la chaussée.

2) Le surpresseur de Saint-Martin qui alimente Mussignin a subi de graves avaries dues aux pluies torrentielles du mois de janvier 2018. Gérard CHAPOT annonce qu'un déversoir va être mis en place dès la semaine prochaine afin d'éviter que ce genre de situation ne se reproduise. Le surpresseur sera complètement remis en service dès la fin des travaux.

La séance est levée à 11 h 05.